

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2009-10-01 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sis au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 1^e jour du mois d'octobre deux mille neuf à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre de Savoye à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Pierre de Savoye,
Mesdames les conseillères : Monique Tardif,
Chantale Hamelin,
Esther Savard,
Messieurs les conseillers: Jean-Louis Turcotte,
Benoit Lavallée,
Roland Labrie.

Monsieur Yves Landry, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Rés.2421-10-2009

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Dépôt du procès-verbal de la Commission des loisirs, 19 août 2009
5. Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2009
6. Adoption des comptes à payer
7. Lettre d'entente, inspecteur municipal
8. Appui à la Résidence Portneuvienne
9. Octroi à la CAPSA
10. Vente de terrain à monsieur Denis St-Pierre, rue Siméon-Delisle
11. Vente de terrain à Vari-Gestion inc., rue Lucien Thibodeau
12. Désignation du directeur général sur le comité de transition pour le parc régional (MRC)

13. Travaux 1^{re} et 2^e Avenue à être réalisés en 2009
14. Arpentage légal de la 1^{re} et 2^e Avenue
15. Employé centre de conditionnement physique
16. Achat de sel de déglacage
17. Dépôt d'un état de situations des dossiers majeurs en cours
18. Période de questions sur les sujets traités.
19. Levée de l'assemblée

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 1 octobre 2009. (du 4 septembre au 1 octobre 2009)

Le procès-verbal de l'assemblée de la Commission des loisirs tenue le 19 août 2009 est déposé au conseil municipal le 1^{er} octobre 2009.

Rés.2422-10-2009

Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2009.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 14 septembre 2009 soit accepté tel que présenté.

Rés.2423-10-2009

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 203 898.11 \$.

Liste des comptes à payer	75 431.75 \$
Liste des chèques émis	77 000.23 \$
Liste des chèques manuels	1 568.72 \$
Liste transaction internet	20 530.12 \$
Liste des salaires	29 367.29 \$

Je, Danielle M. Bédard, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, trésorière

Rés.2424-10-2009

Lettre d'entente, inspecteur municipal

Considérant que le poste d'inspecteur municipal et d'agent de développement constitue un poste à temps plein;

Considérant l'ampleur du travail à faire au niveau de l'inspection municipale;

Considérant le libellé du certificat d'accréditation qui couvre tous les salariés à l'exception des pompiers volontaires;

Considérant l'article 7 et la lettre d'entente #5 de la convention collective;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire Pierre de Savoye, madame la greffière France Marcotte et madame Esther Savard conseillère et négociatrice patronale soient autorisés à signer avec le syndicat une lettre d'entente, tel que convenu au Comité de relation de travail, au nom de la Ville de Portneuf.

Rés.2425-10-2009 Appui à la Résidence Portneuvienne

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté à l'unanimité ;

QUE la Ville de Portneuf appuie les demandes d'aide financière de la Coopérative de Solidarité de la Résidence Portneuvienne déposées auprès du CLD de Portneuf (Fonds de développement des entreprises d'économie sociale + Programme de soutien aux entreprises en phase de démarrage), de la MRC de Portneuf (Pacte Rural) et de la Fondation du CSSS de Portneuf.

Rés.2426-10-2009 Octroi à la CAPSA

Considérant que le commerce du bois provenant de la forêt privée représente une activité économique importante de la MRC de Portneuf;

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf préconise un aménagement durable et une saine gestion de la forêt privée;

Considérant que, suite aux discussions du Sommet de la forêt de Portneuf tenu le 11 septembre 2008, il avait été proposé une mobilisation régionale et des mesures de soutien aux investissements et à la diversification du milieu forestier qui connaît des difficultés;

Considérant que la Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne (CAPSA) pose sa candidature au programme d'aménagement intégré par sous-bassin versant forêt/faune de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) qui concernerait le bassin versant de la rivière Portneuf;

Considérant que le projet doit obtenir l'appui des différents intervenants régionaux afin d'être retenu, notamment un appui financier pour la première année du projet;

Considérant que les données recueillies la première année du projet dans la phase de connaissance du bassin versant pourront servir à la caractérisation des cours d'eau de la MRC de Portneuf et en matière de gestion du territoire;

Considérant que le montant total maximal du projet à partager entre les différents partenaires est fixé à 17 000 \$ pour la première année, et qu'un montant maximal de 40 000 \$ peut être apporté par la Fondation de la faune du Québec et ses partenaires pour cette même année;

Considérant que, pour les années subséquentes du projet, la Fondation de la faune du Québec et ses partenaires financeront 50% du coût total annuellement et que le montant de celui-ci pour lesdites années sera fixé ultérieurement en fonction de la capacité de financement des partenaires régionaux;

Considérant que tout ce qui est liquide dans le bassin versant de la rivière Portneuf échoit dans notre Ville;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf soutienne le projet d'aménagement intégré forêt/faune pour le bassin versant de la rivière Portneuf ;

QUE le conseil accepte d'octroyer un montant de 800 \$ à la CAPSA pour la réalisation du projet d'aménagement intégré forêt/faune pour le bassin versant de la rivière Portneuf;

QUE l'octroi est conditionnel à l'adhésion de la CAPSA au programme de la Fondation de la faune du Québec et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire 0269000999.

Rés.2427-10-2009

Vente de terrain à monsieur Denis St-Pierre, rue Siméon-Delisle

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf vende le lot numéro 2 980 745 situé sur la rue Siméon-Delisle, d'une superficie de 649.0 mètres carrés, à raison de 10.76 \$ le mètre carré (1.00 \$ le pied carré), à monsieur Denis St-Pierre.

QUE les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

QUE monsieur le maire et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette vente de terrain.

Rés.2428-10-2009

Vente de terrain à Vari-Gestion inc., rue Lucien Thibodeau

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf vende une partie du lot numéro 2 980 235 situé sur la rue Lucien-Thibodeau, d'une superficie approximative de 35 000 pieds carrés, à raison de 1.61\$ le mètre carré (0.15\$ le pied carré), à Vari-Gestion Inc.

QUE les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

QUE monsieur le maire et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette vente de terrain.

Rés.2429-10-2009

Désignation du directeur général sur le comité de transition pour le parc régional (MRC)

Attendu que le conseil des maires de la MRC a reçu et accepté le rapport de sa Commission du développement social et économique, sur l'avenir du Parc naturel régional de Portneuf;

Attendu que l'une des recommandations de ce rapport est de créer un comité de transition aux fins de préparer la mise en place d'une corporation de développement et de gestion dudit parc;

Attendu que la composition recommandée dudit comité réunit autour d'un maire à être désigné parmi ses pairs, les directeurs généraux des municipalités sur lesquelles le parc résidera, c'est-à-dire St-Alban, St-Ubalde, Rivière-à-Pierre et Portneuf;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte que son directeur général soit nommé au comité de transition, s'il en est ainsi décidé par le conseil des maires de la MRC.

Rés.2430-10-2009

Travaux 1^{re} Avenue, 2^e Avenue et rues transversales à être réalisés en 2009

Considérant que dans le cadre du projet de réfection des infrastructures de la 1^{re} Avenue et de la 2^e Avenue incluant les rues transversales et un émissaire, il est préférable que certains travaux soient effectués en 2009 afin de respecter les échéances de ces travaux;

Considérant que la firme BPR est mandatée via la résolution 2387-08-2009 pour réaliser et donner suite aux objets de la présente résolution;

Considérant que lesdits travaux qui seront probablement réalisés d'ici la fin de 2009 et consistent à réaliser l'étude d'avant-projet incluant les relevés d'arpentage et la mise en plans, coordination et appel d'offres, étude d'avant-projet, coordination avec CN et Hydro-Québec, évaluation environnementale de phase 1, présentation publique, coordination – réunions de travail pour une somme approximative de 65 000 \$, plus les taxes afférentes;

Considérant que l'étude géotechnique relative aux travaux, incluant environ 23 forages, doit être réalisée en 2009 par une firme spécialisée, pour une somme de 25 000 \$ plus les taxes afférentes;

Considérant la lettre du 29 septembre de BPR signé par monsieur Luc Tourigny;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte le coût des travaux préparatoires de la 1^{re} Avenue et de la 2^e Avenue et des rues transversales au montant de 90 000 \$ plus les taxes afférentes et mandate BPR, pour ce faire, incluant la préparation d'un appel d'offres, l'approbation des coûts et la coordination à la firme retenue pour la réalisation de l'étude géotechnique;

QUE le conseil municipal autorise un budget supplémentaire de 7 000 \$ taxes en sus de la somme ci-haute mentionnée dans le cas où le MDDEP jugerait nécessaire une demande de certificat d'autorisation (article 22).

QUE cette dépense sera affectée au fonds du règlement d'emprunt à être adopté à une séance subséquente.

Rés.2431-10-2009 Arpentage légal 1^{re} Avenue, 2^e Avenue et rues transversales

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf mandate monsieur Éric Lortie, arpenteur géomètre afin d'effectuer un arpentage légal des travaux d'infrastructure de la 1^{re} Avenue, 2^e Avenue et les rues transversales pour un montant approximatif de 4 750 \$ les taxes en sus.

QUE cette dépense sera affectée au fonds du règlement d'emprunt à être adopté à une séance subséquente.

Rés.2432-10-2009 Employé centre de conditionnement physique

Considérant qu'il y a des employés attitrés à la surveillance du centre des loisirs au secteur sud à compter du 1^{er} octobre;

Considérant qu'une surveillance de vingt (20) heures par semaine a été effectuée au centre de conditionnement physique, au cours de la période estivale;

Considérant que la Ville désire maintenir une bonne surveillance au centre de conditionnement physique en attitrant des ressources pour ce faire, à raison de vingt (20) heures par semaine, d'ici au 31 décembre 2009;

Considérant la lettre d'entente intervenue, le 28 septembre dernier, entre le syndicat et l'employeur;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE les vingt (20) heures de surveillance au centre de conditionnement physique soient maintenues jusqu'au 31 décembre 2009.

QU'une augmentation de vingt (20) heures soit accordée dans le cadre des fonctions « préposé aux loisirs » pour une somme approximative de 3 000\$, laquelle somme sera puisée à même le surplus libre de la Ville.

Rés.2433-10-2009 Achat de sel de déglacage

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal soit autorisé à acheter et faire transporter le sel de déglacage, pour l'hiver 2009-2010, une quantité approximative de 250 tonnes métriques est estimée afin de mélanger le sel et le sable, au coût de 85.95\$ la tonne.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Monique Tardif demande la levée de l'assemblée à 20 :21 hres.

Maire

Greffière